

PROGRAMME DE FORMATION

Les contrats de retraite d'entreprise : PER obligatoire et article 39

Zoom sur deux régimes d'assurance-retraite qui organisent l'épargne des salariés : fonctionnement de ces régimes, caractéristiques sociales et fiscales, côté employeur et salarié.

Date:	Mise à disposition 6 mois
Durée:	30 minutes
Type / Prix:	50 €
Prérequis:	• Pratique du conseil patrimonial • Connaissances de base en fiscalité du patrimoine
Objectifs:	• Identifier les caractéristiques du PER alimenté par des versements obligatoires • Assimiler le fonctionnement du contrat "article 39".
Format:	E-learning
Moyen pédagogique:	Module de formation mis à disposition de l'apprenant sur une plateforme en ligne. L'apprenant se connecte au moment de son choix et réalise la formation en totale autonomie. Chaque module comporte des saynètes introductives, des questions d'interpellation, des séquences notionnelles, des exercices d'évaluation variés (quiz, pioches, textes à trous) et une synthèse téléchargeable.
Public visé:	Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Programme:

- Cotisations
- Prestations
- Contrats collectifs
- Salariés
- Retraite supplémentaire
- Régime fiscal
- Régime social
- Dirigeant
- PER
- Article 39

Moyen
d'évaluation:

Des exercices d'évaluation variés quiz, pioches et textes à trous sont réalisés durant le module e-learning.

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

